

Stratégies de placement individuelles pour les plans de prévoyance 1^e

Les plans de prévoyance «1^e» satisfont aux exigences croissantes d'une plus grande souplesse et d'une plus grande individualisation dans l'épargne de prévoyance. La vaste gamme de produits des Credit Suisse Fondations de placement est idéale pour la mise en œuvre des stratégies de placement individuelles.

Mise en œuvre de plans 1^e avec les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta

Vaste gamme de produits clairement structurée

Un numéro de valeur par stratégie de placement

Stratégies de placement conformes à l'OPP 2

Transparence assurée par un reporting mensuel

Long historique de performance

Administration simple

Souscriptions et rachats quotidiens

Un investissement est approprié pour les destinataires qui ont un plan 1^e dans le cadre de la prévoyance professionnelle et ont bénéficié de prestations de conseil concernant le choix d'une stratégie de placement, ainsi que les risques et les frais qui y sont liés. Ils possèdent les connaissances et l'expérience requises au sujet des produits d'investissement.

Parmi les risques possibles d'un placement figurent notamment les risques de marché, de gestion de portefeuille, de change ou de liquidités.



Groupes de placement CSF/CSF 2 pour les plans 1^e

Avec plus de 20 milliards de CHF d'actifs sous gestion, les Credit Suisse Fondations de placement font partie des fondations de placement les plus importantes en Suisse. Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta (fortune mixte) existants sont gérés de manière professionnelle par Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA et affichent un long historique de performance.

Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta sont des fortunes mixtes optimisées en termes de rendement et de risque, et spécifiquement axées sur le système de prévoyance suisse. Du fait du statut particulier de la Fondation de placement en tant qu'institution de prévoyance, ils sont assortis d'avantages fiscaux: par exemple exonération de l'impôt à la source japonais, mais aussi américain dans le cas de CSF 2.

Un numéro de valeur par stratégie de placement réduit la charge administrative et financière de la fondation 1^e pour la mise en œuvre des stratégies de placement individuelles. Le coût total de la stratégie de placement est directement prélevé sur la fortune mixte concernée sous la forme d'un forfait. Un reporting régulier et détaillé assure la transparence vis-à-vis de la fondation 1^e et de ses destinataires.

Les Credit Suisse Fondations de placement proposent des classes d'actifs spécifiques aux fondations 1^e.

Credit Suisse Fondations de placement

Credit Suisse Fondation de placement (CSF) a été créée en 1974 par l'ancien Crédit Suisse, et propose aujourd'hui une vaste gamme de produits pour institutions de prévoyance des 2^e et 3^e piliers. Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier (CSF 2) a été créée en 2006 et s'est spécialisée dans les placements collectifs comportant une part significative d'actions américaines. Les deux fondations sont membres de la Conférence des Administrateurs de Fondations de Placement (CAFP).

L'admission au sein de CSF/CSF 2 requiert une déclaration écrite d'adhésion des investisseurs. Les fondations bancaires du pilier 3a ainsi que les institutions du 2^e pilier exonérées d'impôts et domiciliées en Suisse peuvent intégrer CSF. Le cercle d'investisseurs est plus restreint pour CSF 2. Ainsi, certaines formes de fondations de bienfaisance, les fondations de financement au sens strict et les institutions de prévoyance du pilier 3a ne sont pas autorisées comme investisseurs.

À la différence des investisseurs en fonds de placement, ceux d'une fondation de placement disposent de droits de participation et de codécision étendus. Ils ont un droit de vote et un droit d'éligibilité. Ils sont en outre habilités à participer à l'Assemblée annuelle des investisseurs, qui élit, entre autres, les membres du Conseil de fondation de la Fondation de placement et décide des modifications des statuts et du Règlement.

Les Credit Suisse Fondations de placement sont soumises aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OFP). Les dispositions générales du droit des fondations s'appliquent à titre subsidiaire. Les fondations de placement sont placées sous la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

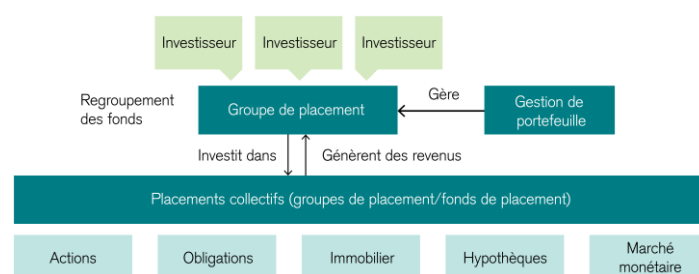
Niveau élevé de diversification dans les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta

Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta sont des fonds de fonds. Le risque d'un investissement dans un groupe de placement Mixta est ainsi réparti entre plusieurs placements collectifs de capitaux (groupes de placement de CSF/CSF 2 ou fonds de placement) et entre leurs actifs sous-jacents (p. ex. actions, obligations, immobilier, hypothèques, marché monétaire, devises). Certains groupes de placement peuvent également comporter des placements alternatifs. Le niveau de diversification des groupes de placement Mixta dépend donc fortement de leur structure.



La gamme comprend aussi bien des groupes de placement Mixta à gestion active que passive. Pour les premiers, le gestionnaire de portefeuille s'efforce, au moyen de placements judicieux, d'optimiser le rendement à long terme et ainsi de surperformer l'indice de référence. De leur côté, les groupes de placement à gestion passive (indexés) répliquent de manière aussi fidèle que possible des indices et donc les évolutions sur les différents marchés.

L'illustration ci-après montre, à titre d'exemple, le fonctionnement d'un groupe de placement:



Mettre en œuvre les plans 1e avec efficacité

Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta sont particulièrement adaptés à une mise en œuvre simple et efficace des plans de prévoyance 1e. Leur structure claire et l'offre de produits adaptée au système de prévoyance suisse permettent de pratiquer différentes stratégies de placement. À cet égard, les fortunes mixtes sont déjà largement diversifiées et sont continuellement optimisées en termes de rendement et de risque. L'historique de performance des groupes de placement Mixta fait état d'une bonne performance pour des risques appropriés.

Des classes d'actifs spécialement adaptées aux plans 1e sont proposées. Le numéro de valeur affecté à chaque stratégie de placement réduit nettement la charge administrative et financière de la fondation 1e. En outre, il est simple de changer de stratégie. Le coût total de celle-ci est directement prélevé sur le produit en tant que forfait. Par ailleurs, l'ampleur de la fortune de placement permet aux groupes Mixta d'être très liquides et d'opérer quotidiennement des souscriptions et des rachats.

Un reporting régulier et détaillé garantit aux fondations 1e et à leurs destinataires une grande transparence concernant leurs placements. Outre des fact sheets, il contient notamment les données de performance, la composition de la fortune et d'autres chiffres-clés. De plus, un rapport annuel révisé est publié une fois par an.

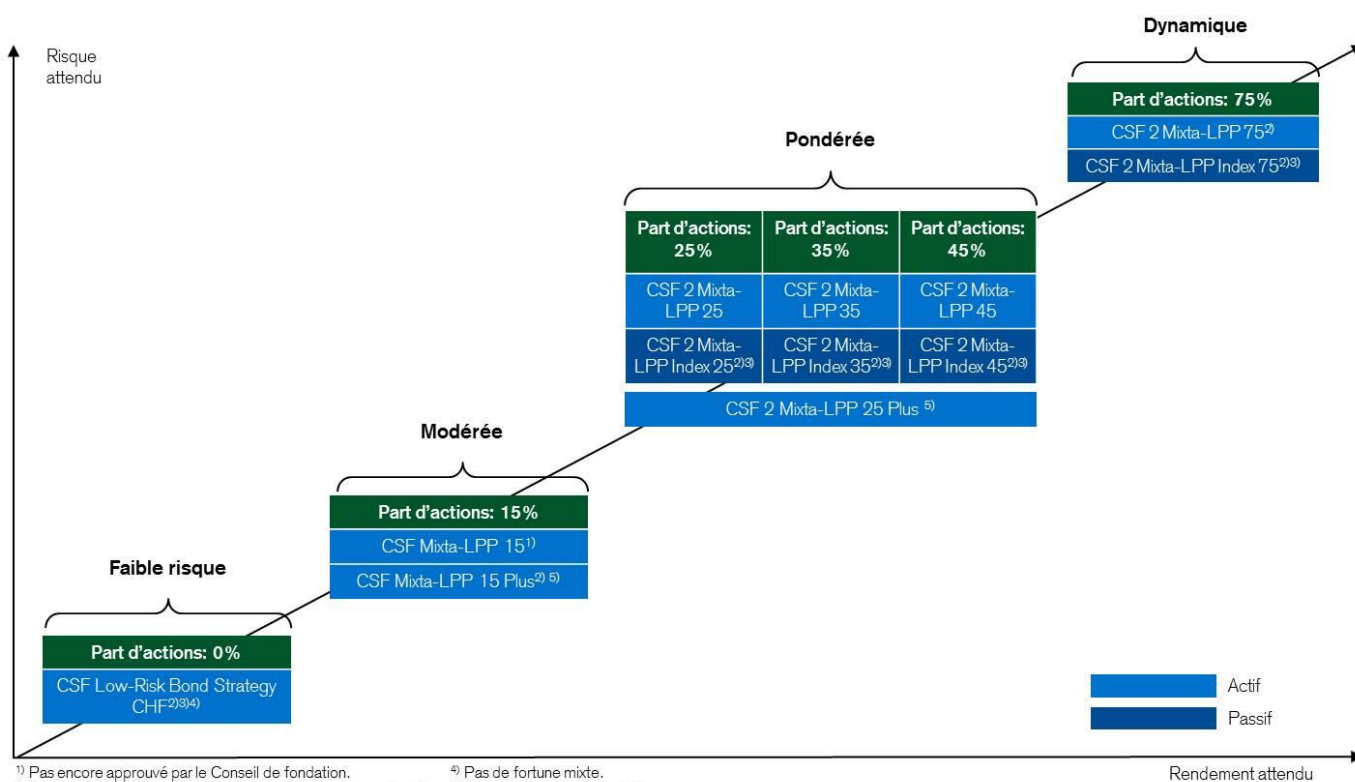
Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, qui assure la gestion des portefeuilles des groupes de placement Mixta, est un gérant de fortune professionnel renommé. Les groupes de placement Mixta comptent aujourd'hui déjà de nombreux investisseurs satisfaits dans le 2^e pilier et le pilier 3a.

Vue d'ensemble des groupes de placement CSF/CSF 2

Groupe de placement	CSF Low-Risk Bond Strategy CHF E	CSF Mixta-LPP 15 Plus E	CSF 2 Mixta-LPP 25 E	CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus E
N° de valeur	43.663.477	43.663.719	43.665.396	43.663.749
Style de placement	Actif	Actif	Actif	Actif
Part d'actions	0 %	15 %	25 %	25 %
TER p. a. ¹	0,15 %	0,55 %	0,45 %	0,55 %

	CSF 2 Mixta-LPP 35 E	CSF 2 Mixta-LPP 45 E	CSF 2 Mixta-LPP 75 E
N° de valeur	43.665.406	43.665.413	43.665.420
Style de placement	Actif	Actif	Actif
Part d'actions	35 %	45 %	75 %
TER p. a.	0,45 %	0,45 %	0,45 %

Groupe de placement	CSF 2 Mixta-LPP Index 25 E	CSF 2 Mixta-LPP Index 35 E	CSF 2 Mixta-LPP Index 45 E	CSF 2 Mixta-LPP Index 75 E
N° de valeur	43.665.425	43.665.431	43.668.934	43.668.938
Style de placement	Passif	Passif	Passif	Passif
Part d'actions	25 %	35 %	45 %	75 %
TER p. a.	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,22 %



¹ Pas encore approuvé par le Conseil de fondation.

² Approuvé par le Conseil de fondation, mais pas encore lancé.

³ Sans immobilier.

⁴ Pas de fortune mixte.

⁵ Avec placements alternatifs.

¹ Le coût de la gestion active de la fortune mixte CSF/CSF 2 est communiqué aux investisseurs par l'indicateur TER (frais totaux sur encours), sur la base des directives CAFP. Les fortunes mixtes proposées sont des structures de fonds de fonds. En conséquence, outre les coûts du fonds de fonds (groupe de placement Mixta), les coûts mixtes des fonds cibles sont intégrés dans le calcul du TER. La composition de la fortune mixte peut aussi évoluer avec le temps, de sorte que le TER est soumis à certaines fluctuations. Le TER actuellement indiqué ne peut donc pas être garanti. Les fonds CSF/CSF 2 s'efforcent cependant de maintenir le TER à un niveau aussi stable que possible.

Risques des placements de la fortune

Risques des placements de la fortune

Les placements sont généralement soumis à des risques de marché, à des risques de change et à d'autres risques tels que les risques de contrepartie et de liquidité, et ils subissent certaines fluctuations (volatilité). Les risques varient en fonction de la catégorie et du groupe de placement.

Perte potentielle de la fortune de prévoyance 1e: lors d'investissements dans les groupes de placement CSF/CSF 2 pour les plans de prévoyance 1e, l'assuré peut subir une perte dans certaines circonstances. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux placements collectifs et les sous-jacents qu'ils contiennent, la probabilité d'une perte totale est très minime.

Risque de marché: l'investisseur supporte le risque que la valeur des groupes de placement CSF/CSF 2 baisse pendant la durée. Une telle baisse peut intervenir en raison de fluctuations du prix de marché des sous-jacents. Les fluctuations résultent entre autres de modifications des fondamentaux ainsi que d'actions imprévisibles et parfois irrationnelles des acteurs du marché.

Risque de gestion de portefeuille: les gestionnaires de portefeuille des groupes de placement CSF/CSF 2 sélectionnent les placements collectifs et déterminent leur pondération dans le cadre des marges de variation définies. De telles décisions peuvent également entraîner des pertes.

Risque de change: les groupes de placement CSF/CSF 2 (à l'exception du CSF Low-risk Bond Strategy CHF) investissent également dans des monnaies autres que le franc suisse.

Les fluctuations des taux de change qui y sont liées peuvent diminuer la valeur des droits.

Risque de liquidité: en principe, les droits des groupes de placement CSF/CSF 2 pour les plans de prévoyance 1e peuvent être souscrits et revendus quotidiennement. En cas de situations boursières exceptionnelles, la gérance de CSF/CSF 2 peut limiter ou suspendre provisoirement le rachat des droits de participation. Au cas où les liquidités d'un groupe de placement ne suffisent pas pour un versement immédiat et si, par manque de liquidité du marché, une vente immédiate de placements inhérents ne peut avoir lieu qu'à des prix excessivement bas, le rachat de droits peut être reporté de trois semaines au maximum ou être échelonné.

Risque d'erreur de suivi: le rendement d'un groupe de placement CSF/CSF 2 peut être inférieur à celui du benchmark sous-jacent (indice de référence) en raison des frais de gestion de fortune occasionnés.

Risques liés aux placements alternatifs: les risques de ces placements sont notamment dus au recours massif aux ventes à découvert, aux produits dérivés et aux fonds de tiers ainsi qu'à l'horizon de placement qui est à long terme.

Autres risques: l'investisseur peut être exposé à d'autres risques, par exemple au risque de contrepartie/au risque d'émetteur et à des risques lors du recours à des produits dérivés ainsi que lors de placements dans les pays émergents ou sur le marché immobilier.



CREDIT SUISSE Fondations de placement

Case postale 800
CH-8070 Zurich

credit-suisse.com/fondationdeplacement

Les informations fournies ont été élaborées à des fins publicitaires. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil en placement ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire, ni comme le résultat d'une analyse financière indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Ces informations ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés liées (ci-après le CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du CS au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans ce document sont réservées au seul usage de son destinataire. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de ces dernières aux États-Unis, ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle de ces informations est interdite sans l'accord écrit préalable du CS. Le capital initial investi dans le cadre d'emprunts peut être épuisé en fonction des prix de vente et du marché ou des changements des montants de remboursement. Les placements dans ces types d'instruments doivent être effectués avec précaution. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions peuvent être soumises aux forces du marché et, de ce fait, aux fluctuations de valeur, qui ne sont pas facilement prévisibles. Parmi les principaux risques liés aux placements immobiliers figurent la liquidité limitée sur le marché immobilier, la variabilité des taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires, la subjectivité de l'évaluation de l'immobilier, les risques inhérents liés à la construction de bâtiments et les risques environnementaux (p. ex. contamination du sol). Les produits CSF sont émis et gérés par Credit Suisse Fondation de placement, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le dernier rapport annuel et les fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les investissements directs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôt et domiciliées en Suisse sont autorisés. Les produits de CSF 2 sont émis et gérés par Credit Suisse Fondation de placement 2e pilier, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le dernier rapport annuel et les fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement 2e pilier. Cette fondation n'est accessible qu'à un cercle restreint d'institutions de prévoyance domiciliées en Suisse et exonérées d'impôt (art. 3 des statuts). Copyright © 2018 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés liées. Tous droits réservés.